

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 445-20 ET 531



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

[RÈGLEMENT NO 445-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS](#). Ce règlement modifie certaines modalités concernant la location des salles, les frais d'inscription au camp de jour et les amendes de la bibliothèque.

[RÈGLEMENT NO 531 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018](#).

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 13 janvier 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 JANVIER 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
